

La déchèterie de Gimont change d'organisation : mode d'emploi pour le nouveau fonctionnement



Le nouveau mode de fonctionnement concerne autant les professionnels que les particuliers. Photo DDM - J.B.

LA DEPECHE

Publié le 30/09/2025 à 16:07

Quels sont les changements ?

À partir d'aujourd'hui, l'accès à la déchèterie sera contrôlé par une barrière avec lecture automatisée de la plaque d'immatriculation. Pour y accéder, il faut impérativement, créer dès maintenant, son compte déchèterie.

Comment créer son compte ?

Pour créer son compte, il faut se rendre sur le site : mesdecheteries-trigone-gers.horanet.com. Après avoir cliqué sur la rubrique "créer mon compte", il faut renseigner son adresse courriel et un mot de passe personnalisé. Il faut également donner ses coordonnées et un justificatif de domicile de moins de six mois (facture, attestation, avis d'imposition...).

Une fois ces démarches réalisées, l'utilisateur recevra un mail de confirmation du groupe Trigone (penser à vérifier dans les spams). Il pourra alors enregistrer ses véhicules en communiquant la plaque d'immatriculation, la catégorie du véhicule et le Poids total autorisé en charge (PTAC) ainsi que la copie du certificat d'immatriculation (carte grise).

Une fois toutes les étapes complétées et le mail de confirmation reçu, le compte sera activé : la personne pourra alors se rendre en déchèterie. Il est possible de venir en déchèterie avec un véhicule de prêt s'il est ajouté à son compte (valable 24 heures).

Combien de fois peut-on se rendre en déchetterie par an ?

Chaque foyer dispose de 52 crédits de passage par an (un par semaine). Le nombre de crédits déduits à chaque passage dépend de la catégorie de véhicule. Les crédits utilisés seront décomptés en fonction des véhicules : véhicule particulier (1 crédit) ; véhicule utilitaire dont le PTAC est inférieur ou égal à 2,5 tonnes (2 crédits) ; véhicule utilitaire dont le PTAC est supérieur à 2,5 tonnes et inférieur ou égal à 3 tonnes (3 crédits) ; véhicule utilitaire dont le PTAC est supérieur à 3 tonnes et inférieur ou égal à 3,5 tonnes (4 crédits).

Le solde de crédits de passage est consultable sur le compte. Il est conseillé d'optimiser ses passages en remplissant son véhicule au maximum. Seule la catégorie du véhicule est prise en compte, pas son niveau de remplissage.

Informations auprès de Trigone : support@trigone-gers.fr ou 06 29 54 09 36.